

Exemple

Hôtel-Restaurant de Tourisme* 2 étoiles, 35 chambres

Plan de financement (en k€)

Coût de l'investissement de rénovation

• 16 k€ par chambre soit pour 35 chambres	560
• Frais liés à la fermeture pour travaux	140
• Coût total de la rénovation	700

Financement

• PPRH 7 ans dont 2 ans de différé d'amortissement (dont 120 à taux aidé par la Caisse des Dépôts)	200
• Prêts bancaires 7 ans sans différé	400
• Autofinancement	100
• Total financement	700

Années	N	N+1	N+2	N+3
Chiffres d'affaires	639	350	726	726
Résultat Brut d'Exploitation	166	77	189	189
Charges de remboursement des emprunts	0	80,4	80,4	120,4
dont PPRH		10	10	50
dont prêts bancaires		70,4	70,4	70,4

* Taux d'occupation 60 % porté à 62 % après rénovation.
Prix moyen chambre 50 € porté à 55 € après rénovation.
Chiffre d'affaires hébergement représentant 60 % du CA total.
Résultat brut d'exploitation estimé à 26 % du chiffre d'affaires, 22 % l'année des travaux. Six mois de fermeture de l'établissement en N+1 pour travaux.

CONTACT

- L'interlocuteur OSEO dans votre région (consulter oseo.fr).
- Votre syndicat professionnel, votre banque, votre expert-comptable, votre chambre de Commerce et d'Industrie.

oseo.fr

PRÊT PARTICIPATIF POUR LA RÉNOVATION HÔTELIÈRE



Prêt Participatif pour la Rénovation Hôtelière

Vous exploitez un hôtel (hôtel bureau, hôtel restaurant, indépendant ou franchisé).

Vous souhaitez rénover votre établissement* et bénéficier des nouvelles normes de classement.

Pour financer votre programme d'investissements, y compris les dépenses** liées à la fermeture éventuelle de l'établissement pendant les travaux, OSEO a créé le **Prêt Participatif pour la Rénovation Hôtelière (PPRH)**.

Les établissements situés dans les aires urbaines de moins de 500 000 habitants et dont le classement après programme n'excédera pas 3 étoiles, bénéficient d'un taux privilégié grâce au partenariat entre la Caisse des Dépôts et OSEO.

DÉPENSES FINANCIÉES

- Travaux de rénovation, d'extension,
- Travaux de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité,
- Equipement, mobilier, matériel, et notamment ceux liés à une démarche de Développement Durable,
- Dépenses liées au service au client** : formation, documentation commerciale, site Internet, etc.

(*) Entreprise bénéficiaire constituée en société depuis plus de 3 ans, et répondant à la définition européenne de la PME.

(**) Dans la limite de 25 % des travaux.

DE 40 000 À 300 000 EUROS POUR FINANCER VOTRE PROJET

- Vous pouvez emprunter entre **40 000** et **300 000 euros**.
- Incluant pour les hôtels éligibles*, la formule **PPRH à taux privilégié****, dans la limite de **120 000 euros**.

AUCUNE GARANTIE

- Sans garantie sur les actifs de l'entreprise, ni caution personnelle du dirigeant.
Seule est retenue une assurance décès invalidité.

DES MODALITÉS ET UN MODE DE REMBOURSEMENT ADAPTÉS

- Un prêt sur 7 ans, à taux fixe.
- Un remboursement allégé les deux premières années grâce au différé d'amortissement du capital de 24 mois.

UN FINANCEMENT BANCAIRE ASSOCIÉ POUVANT ÊTRE GARANTI PAR OSEO

Un prêt bancaire accompagne systématiquement le PPRH. Son montant est égal au moins au double du PPRH. Sa durée est de 7 ans minimum. Il peut être garanti par OSEO à hauteur de 40 %, jusqu'à 70 % avec le soutien des régions.

(*) Établissements situés dans les aires urbaines de moins de 500 000 habitants et dont le classement après programme n'excédera pas 3 étoiles (consulter oseo.fr).

(**) Prêt relevant des aides dites *de minimis*.